

Partie 1 — Revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (montant de la ligne 260 de votre déclaration) _____ 1

Partie 2 — Remplissez UNE des sections suivantes

SECTION I — Remplissez cette section si la ligne 1 ne dépasse pas 29 590,00 \$ _____

Inscrivez le montant de la ligne 1 _____ x 17 % = _____ = _____ 2
Continuez à la Partie 3

SECTION II — Remplissez cette section si la ligne 1 dépasse 29 590,00 \$ mais ne dépasse pas 59 180,00 \$ _____

Inscrivez le montant de la ligne 1	_____	3		
Sur les premiers	— 29 590,00 \$	4	l'impôt est de	5 030,00 \$
Sur le reste (montant de la ligne 3 moins celui de la ligne 4)	= _____		x 26 % =	_____
			Additionnez les montants des lignes 5 et 6	= _____
				_____ 7

Continuez à la Partie 3

SECTION III — Remplissez cette section si la ligne 1 dépasse 59 180,00 \$ _____

Inscrivez le montant de la ligne 1	_____	8		
Sur les premiers	— 59 180,00 \$	9	l'impôt est de	12 724,00 \$
Sur le reste (montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9)	= _____		x 29 % =	_____
			Additionnez les montants des lignes 10 et 11	= _____
				_____ 12

Continuez à la Partie 3

Partie 3 — Instructions

Utilisez soit la méthode A, soit la méthode B, **mais non les deux**, pour remplir le reste de cette annexe.

Utilisez la méthode A, à moins qu'une des situations suivantes s'applique à vous. Dans ce cas, utilisez la méthode B.

- rajustements d'impôt (ligne 500 dans le guide)
- crédit d'impôt fédéral pour dividendes (ligne 502 dans le guide)
- report d'impôt minimum (ligne 504 dans le guide)
- crédit d'impôt pour emploi à l'étranger (inclus à la ligne 506)
- crédit pour impôt étranger (lignes 507, 508 et 511 dans le guide)
- crédit d'impôt à l'investissement supplémentaire (ligne 518 dans le guide)
- impôt minimum (consultez le guide)
- crédit d'impôt pour étalement du revenu (formulaire T581)
- crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières (lisez le guide à la page 44)

Méthode A (lignes 13 à 18)

Lisez les instructions ci-dessus afin de déterminer si vous pouvez utiliser cette méthode.

Impôt fédéral

Inscrivez le montant de la ligne 2, 7 ou 12 ci-dessus, selon le cas _____ 13
 Total des crédits d'impôt non remboursables : inscrivez le montant de la ligne 350 de votre déclaration _____ 14

Impôt fédéral : montant de la ligne 13 moins celui de la ligne 14; si le résultat est négatif, inscrivez «0»

Inscrivez le montant de la ligne 15 à la ligne 406 de votre déclaration.

Surtaxe fédérale des particuliers

Inscrivez le montant de la ligne 15	_____	x 3 % =	_____	16
Moins : 12 500 \$	— 12 500,00 \$			
Résultat (si négatif, inscrivez «0»)	= _____	x 5 % =	_____	17

Surtaxe fédérale des particuliers : additionnez les montants des lignes 16 et 17

Inscrivez le montant de la ligne 18 à la ligne 419 de votre déclaration.

_____ 18

Méthode B (lignes 19 à 40)

Lisez les instructions au recto afin de déterminer si vous devez utiliser cette méthode.

Impôt fédéral

Inscrivez le montant de la ligne 2, 7 ou 12, selon le cas				19
Rajustements d'impôt (lisez le guide à la ligne 500)	Précisez :	500+		• 20
	Additionnez les montants des lignes 19 et 20	=		21
Total des crédits d'impôt non remboursables (ligne 350 de votre déclaration)			22	
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (13,33 % du montant de la ligne 120 de votre déclaration)	502+		• 23	
Report d'impôt minimum (lisez le guide à la ligne 504)	504+		• 24	
	Additionnez les montants des lignes 22, 23 et 24	=		25
	Impôt fédéral de base : montant de la ligne 21 moins celui de la ligne 25	506 =		26

Crédit fédéral pour impôt étranger (faites un calcul distinct pour chaque pays)

Lisez le guide aux lignes 507 et 508.

Impôt sur le revenu ou sur les bénéfices payé à un pays étranger	507		• 27
Revenu étranger net * 508	X (Impôt fédéral de base ***)	=	28
Revenu net **			

* Déduisez la partie du revenu étranger net qui n'est pas imposable selon une convention fiscale (compris à la ligne 256).

** Le revenu net est le montant de la ligne 236 (ou si vous avez rempli le formulaire T581, le montant qui y figure à la ligne 7; s'il est négatif, inscrivez «0») moins les déductions pour pertes en capital nettes d'autres années (ligne 253), prêts à la réinstallation d'employés (ligne 248), options d'achat d'actions et actions (ligne 249), autres paiements (ligne 250), gains en capital (ligne 254) et pour le revenu étranger qui n'est pas imposable selon une convention fiscale et le revenu net d'emploi provenant d'une organisation internationale visée par règlement (compris à la ligne 256).

*** Ajoutez à l'impôt fédéral de base (ligne 506) le crédit d'impôt fédéral pour dividendes (ligne 502) et déduisez tout rajustement d'impôt visant les prestations d'invalidité reçues du RPC ou du RRQ pour les années passées (compris à la ligne 500).

Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 27 et 28

-		29
---	--	----

Impôt fédéral (montant de la ligne 26 moins celui de la ligne 29) Si le résultat est négatif, inscrivez «0».

Inscrivez le montant de la ligne 30 à la ligne 406 de votre déclaration.

=		30
---	--	----

Surtaxe fédérale des particuliers

Inscrivez le montant de la ligne 26 ci-dessus				31
Crédit d'impôt pour étalement du revenu (remplissez et joignez le formulaire T581)		-		32
Montant de la ligne 31 moins celui de la ligne 32 (si le résultat est négatif, inscrivez «0»)		=		33
Inscrivez le montant de la ligne 33		x 3 % =		34
Moins : 12 500 \$	-	12 500 00 \$		
Résultat (si négatif, inscrivez «0»)	=	x 5 % =	+	35
	Additionnez les montants des lignes 34 et 35	=		36
Crédit fédéral supplémentaire pour impôt étranger selon la partie II du formulaire T2209	511	-		37
Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 37 (si le résultat est négatif, inscrivez «0»)		=		38
Crédit d'impôt à l'investissement supplémentaire selon la section II du formulaire T2038 (IND.)	518	-		39

Surtaxe fédérale des particuliers : montant de la ligne 38 moins celui de la ligne 39 (si le résultat est négatif, inscrivez «0») **Inscrivez le montant de la ligne 40 à la ligne 419 de votre déclaration.**

=		40
---	--	----